



Bulletin d'inscription Braderie de Canisy
dimanche 12 avril 2026
comitedesfetesdecanisy@gmail.com

A renvoyer avant le 12 mars 2026



Bulletin d'inscription à retourner, accompagné d'un chèque à l'ordre du comité des fêtes de Canisy, (espèces pas conseillés) adresser à **Comité des fêtes de Canisy 2 rue Jean Follain 50750 CANISY** ou à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie

Renseignements obligatoires :

Je soussigné(e), NOM : Prénom :

Né(e) le : / / à Ville : Code Postal :

Adresse complète :

..... Code postal : Ville :

Tél : Ou/et Email : @.....

Pièce d'identité n °

Délivrée le : Par :

Marchandises exposées :

Particulier : 3 € le mètre linéaire Nbre de mètres : Prix à payer :

Je déclare sur l'honneur ne pas être commerçant et ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du code du commerce), ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du code pénal).

Fait à Le Signature :

Commerçant, Professionnel : 5 € le mètre linéaire Nbre de mètre :

Prix à payer :

N° registre du commerce **Délivré le** :

JE SOUHAITE AVOIR SUR MA PLACE DE DEBALLAGE :

1 véhicule (Immatriculation : et longueur.....)

OU

1 Tonnelle de dimension :

REGLEMENT

- Accueil et installation des exposants de 6h00 à 8h00. Ils seront placés par les organisateurs.
- A partir de 8h30, plus de véhicule à circuler sur la manifestation.
- Les exposants s'engagent à rester jusqu'à 18h et à ne remballer avant(sauf dégradation importante du temps ou cas de force majeure).
- Le comité des fêtes ne procédera à aucun remboursement, même en cas d'intempérie (sauf, en cas d'annulation de la manifestation par le comité).
- Chaque participant devra repartir avec les articles non vendus et devra laisser son emplacement vide et propre.
- Le Comité des fêtes décline toute responsabilité en cas de vol, casse ou autres détériorations.
- Le Comité se réserve le droit d'annuler l'inscription de toute personne qui perturberait le bon fonctionnement de la manifestation.
- Tout emplacement même payé, non occupé à partir de 8h30 pourra être revendu.

Signature obligatoire du règlement :